

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Frimaire, an VII.



ordon absolu offert par le grand-Seigneur à Passwan-Oglou et à ses partisans — Individu empalé à Constantinople. — Cessation des hostilités contre Passwan-Oglou. — Nouvelles diverses d'Espagne. — Etat des troupes russes auxiliaires. — Détails sur la colonie de Botany-Bay. — Avantages remportés sur les brigands de la Campine. — Arrêté du Directoire concernant les officiers belges au service de l'empereur.

TURQUIE.

De Constantinople, le 16 brumaire.

On dit que le grand-seigneur a envoyé un courrier à Pâdin, pour offrir à Passwan-Oglou & à ses partisans l'ardon absolu. Il lui promet de le reprendre à son service, & de lui donner divers emplois.

On a arrêté, ces jours derniers, un homme couvert de plaies qui, pour son malheur, ne savoit parler qu'italien français. Il a été conduit par les Turcs à Herzogowna; le lendemain, malgré les preuves qu'il a données qu'il n'étoit pas espion français, il a été empalé, après avoir été obligé de porter lui-même l'instrument de son supplice. Comme il vivoit encore le soir, on l'a achevé à coups de baïonnette.

ESPAGNE.

De Madrid, le 6 frimaire.

Nous sommes encore sans nouvelles positives de l'escadre française partie de Gibraltar & qu'on croit destinée à agir contre l'isle de Minorque.

Don Diego de Noronha a repris la route de Portugal & se paroît à notre cour.

La mort du comte de Gardo laissant l'ambassade de France vacante, le roi vient de la donner au chancelier d'Espagne, notre ministre en Saxe, qui est ici depuis plus de deux ans par congé.

M. d'Alava, gouverneur de Vittoria, vient de mourir. Il est remplacé par le colonel Quintana Bonifaz, que ses mérites avoient forcé de quitter le service.

Le duc del Parque qui a été nommé l'ambassade de France, & qui déjà arrivé à Bordeaux, a été obligé de revenir sur ses pas, vient d'arriver ici. On présume que notre gouvernement, sur les représentations de celui de France, a cru devoir suspendre sa mission.

La santé du ministre Saavedra est un peu meilleure depuis quelque tems. Si elle lui permet de reprendre ses fonctions, M. d'Urquijo qui le supplée, ira remplir l'ambassade d'Hollande à laquelle il est nommé. Il jouit au près du roi d'une faveur qui s'étend à ses proches. Son pere avoit été fait depuis peu conseiller de Castille; il est nommé président du conseil de la Mesta, & à dire du tribunal auquel ressortissent toutes les affaires relatives aux troupeaux voyageurs. Un des beaux-freres de M. d'Urquijo vient aussi d'être placé dans le conseil des Indes.

Le lieutenant-général Oquendo avoit été nommé capitaine général des isles Baléares. Il vient d'être remplacé par le lieutenant-général don Juan-Manuel de Cagigal.

M. de Cabarns est arrivé à Bayonne, après avoir été volé à Villafranca, dans le Guibuscoa. On croit qu'il se rend à Paris; mais que ce voyage n'a pour objet que ses affaires particulières, & qu'il pourroit même bien se fixer désormais en France.

ITALIE.

De Venise, le 4 frimaire.

Nos gazettes semblent être à présent le répertoire des fables les plus absurdes. Il seroit très-possible qu'il fallût ranger, sur cette ligne, ce que, sur la foi de quelques lettres particulières, elles disent de la prise de possession de Corfou par les escadres russe & turque. Elles veulent bien cependant accorder les honneurs de la guerre à la garnison & même la faire transporter sur des frégates à Ancône. Elles n'osent elles-mêmes affirmer une telle nouvelle. Qu'on juge par-là de son authenticité.

HONGRIE.

Semlin, 27 brumaire.

Hagy-Mustapha, pacha de Belgrade, est fort occupé à faire rentrer les contributions pour subvenir au besoin extraordinaire d'argent.

Il paroît que Passwan-Oglou a toujours des projets contre cette place importante. D'après des bruits qui se sont répandus, il doit avoir remporté encore une nouvelle victoire & avoir battu trois pachas.

De Presbourg, le 30 brumaire.

D'après les avis de Vieux-Orsova, il paroît que les opérations guerrières des troupes ottomanes contre Passwan-Oglou, sont terminées pour cette année. Comme après la dernière affaire du capitain-pacha l'armée a été dispersée et obligée de se sauver dans la Valachie, il seroit difficile de la réunir. Deux pachas ont réuni un grand nombre de troupes, et s'étoient portés non loin de Brachowa et d'Odekalissey où ils s'étoient retranchés; mais la plupart de ces troupes doivent être déjà parties, et ce qui en reste ne paroît pas fort content d'y demeurer.

AUTRICHE.

De Vienne, le 7 frimaire.

La gazette de la cour n'avoit pas encore parlé de la marche des troupes russes: elle vient enfin de rompre le silence; & voici les détails qu'elle donne à ce sujet:

Commandant en chef: Le prince Ferdinand de Wurtemberg.

Commandant et second: Le général d'infanterie Rosenberg.

PREMIERE COLONNE, *premiere division*. Commandant, le lieutenant-général Lwow. Avant-garde, un régiment de cosaques, un autre régiment de cosaques, le 7^e. régiment de chasseurs, six pieces de canon, les grenadiers de Moskowsky, les mousquetaires de Wisowsky, un bataillon de grenadiers; arriere-garde, composée de cosaques.

Total de la 1^{re}. division: 6380 hommes & 3,274 chevaux.

Seconde division. Commandant, le major-général Tortelet. Avant-garde, un régiment de cosaques, un bataillon de grenadiers, les mousquetaires d'Abscherouk, ceux du Tombowsky, six pieces de canon; arriere-garde, composée de cosaques.

Total de la 2^e. division: 6,307 hommes & 3,197 chevaux.

SECONDE COLONNE, *premiere division*. Commandant, le lieutenant-général Pawola. Avant-garde, composée de cosaques, un régiment de cosaques, huitième régiment de chasseurs, six pieces de canon, les mousquetaires de Toulsky, ceux d'Archangelgoredzkoy, un bataillon de grenadiers. Arriere-garde, composée de cosaques.

Total de cette division: 5,350 & 2,787 chevaux.

Seconde division. Commandant, le lieutenant-général Pawola-Sweikowsky. Avant-garde, composée de cosaques, du régiment de cosaques de Denisow, un bataillon de grenadiers, six pieces de canon, un régiment de mousquetaires de Meloday-Badansky, un régiment de ceux de Sawtinsky. Avant-garde, composée de cosaques.

Total de cette division: 5,224 hommes & 3,072 chevaux.

Total des deux colonnes: 23,462 hommes & 12,237 chevaux.

Ce total est bien éloigné du nombre des cent mille russes qu'on nous avoit si complaisamment annoncés.

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 frimaire.

Notre gouvernement est prêt de conclure un traité de commerce avec les Turcs.

Le lieutenant-colonel George-Frédéric Kohler vient d'être fait général dans l'armée ottomane.

Ces jours derniers, la ville de Douvres a été dans les plus vives allarmes, parce que la peur avoit fait voir en mer une flotte française sortie de Boulogne et de Calais.

Wolf-Tone est mort à Dublin des suites de ses blessures.

La lettre suivante, imprimée dans un de nos papiers publics, mérite d'être traduite. Elle écrite par une femme transportée dernièrement à Botany-Bay, en vertu d'un jugement légal.

« Je profite, mon cher pere, de la premiere occasion pour vous informer qu'après une traversée favorable de six mois, je suis arrivé en bonne santé dans cette partie lointaine du monde. Depuis mon arrivée, j'ai acheté une maison que j'ai payée 20 guinées, & j'ai donné en outre trois dindons à 15 schelings chacun, trois cochons de lait à 10 chelins, une paire de pigeons à 8 schelins; un chien de basse-cour à 2 liv. sterl.; deux canards de Moscovie, 10 schelins; trois canards anglais, 5 schelins; une chevre, 5 guinées; & six oies, 15 schelins chacune.

» J'ai un grand jardin attenant à la maison, & j'ai acheté une patente pour vendre du vin. Mon enseigne est *Aux trois Pigeons Planteurs*. J'ai déjà eu assez de succès dans cet établissement.

» J'ai fait aussi dans la traversée un petit commerce de sucre, thé, tabac, fil, aiguilles, & autres articles de débit ici. J'ai vendu mes deux jupons 2 guinées chacun, &

malongue mantille noire gagnées; ce qui vous prouve que les étoffes de soie noire se vendent bien.

» Toute personne qui viendrait d'Angleterre avec quelques centaines de guinées qu'elle placeroit en marchandises dans les différens ports où l'on relâche en venant ici seroit aisément fortunée. Quiconque voudroit former un établissement, n'a qu'à s'adresser au bureau du secrétaire d'état, peut avoir son passage franc, & on lui donne ici deux hommes & une ferme. Le climat est très-sain & le sol très-fertile, puisqu'on y fait deux récoltes de tout chaque année. J'espère qu'avec l'aide de Dieu, lorsque j'aurai complété le tems de la punition que m'a imposée les loix de mon pays, je retournerai près de vous avec une bonne somme pour être la consolation de votre vieillesse.

» Je n'ai pas fait comme les autres femmes qui sont venues en même tems que moi, chacune de celles qui n'ont pu trouver un mari en ont pris un. Je vis seule & sans engagements.

» Je finis en faisant mes plus tendres complimens à mes freres & soeurs, neveux & nieces, & suis, mon cher pere, votre obéissante & affectionnée fille jusqu'à la mort.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 13 frimaire.

Le directoire exécutif français a fait assurer notre gouvernement qu'il seconderoit ses efforts de la manière la plus efficace contre les machinations secrètes qui tendent à renverser l'ordre actuel des choses; mais qu'il s'attendoit de son côté que la république batave seconderoit la France par tous les moyens qui sont en son pouvoir. On assure qu'en conséquence il a été résolu que, dans la cas où la guerre recommenceroit, il seroit fourni à la France une somme de 12 millions de florins, & que toutes nos forces navales seroient mises à sa disposition.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 16 frimaire.

Nous venons de recevoir le *conclusum* de la députati^{on} de l'Empire, en réponse aux deux dernières notes des ministres français. La députati^{on} consent à la cession des droits de l'Empire sur les isles de la rive gauche de Thalweg; mais elle persiste dans ses demandes, relatives au péage d'Elfeldt, à l'isle de Buderich, aux émigrés de pays réunis & des ci-devant provinces d'Alsace & de Lorraine, & enfin au ravitaillement d'Ehrenbreitstein. On croit que nos ministres répondront sous peu de jours par une note énergique.

On se plaint beaucoup à Rastadt de ce que, malgré les demandes des ministres français, on y tolere encore des émigrés employés au congrès & dans les places les plus importantes. C'est ainsi que tous les secrets de la poste passent par les mains de l'émigré Treitinger (de Strasbourg), ci-devant notable de cette ville, l'ennemi le plus acharné & le plus implacable de la révolution française, secrétaire actuel à la légation du prince de Turin, Taxis, & inspecteur de la poste aux lettres à Rastadt. C'est ainsi que le cardinal de Rohan y est représenté par le abbé Zaepffel & Weinum; c'est ainsi que la légation autrichienne elle-même se sert comme secrétaires des deux freres Kentzinger (de Strasbourg). Ce sont ces individus plus que tous les autres, qui cherchent à fomentier la guerre & à amener la rupture des négociations.

Un arrêté du ministre de la police, arrivé ici il y quelques jours, prohibe l'entrée par le pont de Kell des journaux &

gazzettes imprimés en Allemagne. Cet arrêté s'exécute avec beaucoup de rigueur. On espère cependant que sur des représentations de notre administration départementale, on permettra l'entrée de quelques gazettes qui se montrent partiales, & qui ne sont pas entachées de l'esprit de parti qui regne encore parmi beaucoup de journalistes allemands.

De Bruxelles, le 18 frimaire.

La 66^e. demi-brigade d'infanterie et le 20^e. régiment de chasseurs à cheval sont à la poursuite des rebelles, qui, après avoir évacué Hasselt, se sont jetés en partie dans les environs de Vanloo & dans la Gueldre.

Plusieurs actions ont encore eu lieu le 16; un grand nombre de rebelles ont été taillés en pièces.

On a aujourd'hui la certitude que ces révoltés ont parmi eux, non-seulement beaucoup de déserteurs, mais même des officiers hollandais attachés au prince d'Orange. Il s'en trouve aussi plusieurs arrivés récemment des armées autrichiennes, & qui ont changé leurs vrais noms contre des noms de guerre. Les caisses militaires, prises dans le combat du 15, ont donné la certitude que les brigands touchent régulièrement une solde.

Le directoire exécutif, informé que des officiers autrichiens, se disant démissionnaires, cherchent à rentrer dans nos départemens, vient de prendre un arrêté qui enjoint aux administrations centrales d'exécuter strictement les deux arrêtés pris en prairial de l'an 6, concernant les officiers autrichiens; en conséquence, tous les Belges au service de l'Autriche, qui ne sont pas rentrés dans la Belgique, dans le délai de trois mois accordé après la réunion, doivent être inscrits sur les listes d'émigrés, & traités comme tels.

Toutes nos côtes, depuis Dunkerque jusqu'à Anvers, sont maintenant garnies d'une ligne formidable de troupes.

On assure que le général Lefebvre, qui se trouve actuellement à l'armée de Mayence, se rendra incessamment à Bruxelles pour remplacer le général Colaud dans le commandement des neuf départemens réunis.

Depuis deux jours, nous avons vu passer ici environ deux cents cosseris des départemens du Nord & du Pas-de-Calais qui se rendent à l'armée du Rhin. Un grand nombre d'autres doivent encore passer.

On mande de Vésel que dix bataillons d'infanterie prussienne & vingt escadrons destinés à renforcer l'armée d'observation, doivent arriver de l'intérieur de la Prusse vers la fin de ce mois.

DE PARIS, le 21 frimaire.

Le bruit se confirme que les Anglais & les Napoléoniens sont entrés à Livourne & dans l'isle d'Elbe. Il est difficile de croire que nous ayons la complaisance de respecter long-tems une neutralité dont nos ennemis se valent avec tant d'impudence, & probablement de concert avec le grand-duc de Toscane. Car à qui persuadera-t-on que la cour de Naples ait osé envahir une partie des états d'un frère de l'empereur, sans son propre consentement? Au reste, si le grand-duc pouvoit être de bonne-foi, il ne lui resteroit pour en donner une preuve, qu'à réunir franchement ses ressources & ses forces aux nôtres pour repousser l'ennemi commun. Quel beau pays il aura livré à la gaîté de cœur aux ravages de la guerre!

Il y avoit au ministère de la police, outre la division des émigrés, trois autres divisions y relatives, dont les citoyens Corderan, Martigny & Cournet étoient chefs.

Ces trois divisions n'en forment plus qu'une seule, dont le chef est le citoyen Cournet, & les chefs-adjoints, les citoyens Lajarrette & Fallet.

Les employés du bureau des interrogatoires sont passés à la division des émigrés; les citoyens Georges & Bô y sont aussi passés. Le citoyen Martigny ne paroît pas remplacé. Le citoyen Corderan passe au bureau des loix.

Le citoyen Arnaud, secrétaire-général, est nommé chef de la première division, & chargé des affaires secrètes.

Le citoyen Perrard, chef du bureau des interrogatoires, est nommé chef du bureau de première instruction pour les émigrés.

— La commission française, établie à Rome, est supprimée. Bertholio, un de ses membres, est nommé ministre auprès de la république romaine; & Florent, son secrétaire de légation.

— Salicetti, membre du conseil des cinq-cents, part pour Gènes. On croit qu'il y va comme commissaire du directoire à l'armée d'Italie; & en conséquence, il donnera sa démission de député: il a déjà rempli les mêmes fonctions auprès de Buonaparte, lorsque celui-ci entroit dans la carrière de la gloire.

— On dit que le *Virgile Français*, Delille, est attendu sous peu à Paris.

— On a répandu à Brest le bruit d'une nouvelle organisation des officiers de la marine; mais rien n'annonce qu'on songe encore à des changemens qui n'ont déjà été que trop multipliés.

On nous mande aussi de cette ville que l'entière sécurité qu'affecte le ministère anglais dans ses insolens discours, pourroit bien n'être pas aussi bien fondée qu'il veut le faire croire.

— Des lettres de Lucerne portent que la république helvétique permet aux républiques batave et cisalpine d'enrôler pour leur compte neuf mille hommes chacune sur son territoire.

— Les dernières notes de Rastadt ne sont gueres que la fastidieuse répétition des précédentes. (*Voyez la lettre de Strasbourg*). Il faudra bien que les affaires y prennent à présent une marche plus décidée, parce que le signal de la guerre, déjà donné d'un autre côté, ne permet plus les tergiversations.

La députation se borne à présent à solliciter une amnistie pour les émigrés des pays ci-devant dépendans de l'Empire. Elle insiste encore sur le ravitaillement d'Ehrenbreitstein. Les ministres prussiens ont aussi présenté à ce sujet, le 2 frimaire, une nouvelle note plus pressante encore que celles antérieures.

Extrait d'une lettre de Rœderer à un de ses amis.

Paris, le 20 frimaire, an 7.

Je viens de l'extrémité du département de la Meurthe, près de la limite intérieure du département du Bas-Rhin. — Est-on tranquille dans ce pays-là? — Tranquille comme vous l'êtes dans votre chambre. — Mais on a parlé, à Paris, de troubles; de factions renaissantes dans les départemens du Rhin. — Je n'en ai pas entendu parler près des départemens du Rhin: voilà ce que je puis vous dire. Ce que j'ai vu dans ce pays-là & sur toute la route, c'est une parfaite soumission au gouvernement, & même beaucoup d'intérêt pour lui quand on le voit menacé à Paris,

le seul lien de la république où ses ennemis puissent avoir maintenant quelque puissance.

Mais les troubles de la Belgique ! Vous parlez d'un pays conquis. Il n'est pas étonnant que les Belges soient encore un peu moins Français que les Français. Mais ce qui prouve que l'aïnesse met une différence de raison & de civisme entre ces nouveaux Français & les anciens, c'est le zèle avec lequel j'ai vu la colonne mobile de Metz courir à Luxembourg pour assurer la tranquillité du pays ; c'est la surabondance de force qui y fut portée, & que le commandant fut obligé de faire refluer. Tout m'a prouvé que le gouvernement a, pour réprimer les désordres de quelques parties, l'insurmontable puissance du tout ; il a, contre quelques fous, des millions d'hommes raisonnables, contre une section de département, tous les départements environnans, sans parler des troupes de ligne, qui, comme elles le doivent, n'entendent que la voix du gouvernement qui se confond pour elles avec la voix de la patrie.

Et comment sont les chemins ? — De Sarrebourg à Paris il y a, à tout compter, quatre ou cinq lieues de chemin qu'on ne peut parcourir sans précautions ; il y en a douze ou quinze de fort dures, mais non dangereuses : il y en a quatre-vingt de très-bonnes. Avec moins de 400 mille francs, et un mois de travail au printemps, le tout peut être en fort bon état.

Et la conscription, comment va-t-elle ? Bien. Depuis Sarrebourg jusqu'à Paris, c'est-à-dire, dans une route de 110 lieues, c'est une procession qui marche du centre vers la frontière. Quelle fleur de jeunesse ! Quelle vigueur ! Quelle gaieté ! Les premiers conscrits que je vis venir de loin, me serrèrent le cœur ; je les voyois avec des yeux de père. Ils approchèrent ; la gaieté de leur figure, la légèreté de leur marche me rendirent mon âme de citoyen. Je m'étois dit : Hélas ! ils vont combattre, & peut-être périr ! En les voyant de près, je n'ai plus eu d'autre idée, d'autre conviction que celle-ci : ils vont combattre & vaincre.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 21 frimaire.

On annonce le départ d'un grand nombre de conscrits. Berlier fait arrêter que le projet sur les domaines engagés sera discuté après celui sur les ascendans d'émigrés.

Le conseil ordonne, sans en attendre la lecture, l'impression d'un rapport de Ludot sur la comptabilité.

Il n'entend également que le commencement d'un rapport de Couturier sur la vente des biens des ministres des cultes autres que le culte catholique. Il paroît, par ce qui a été lu de ce rapport, dont l'impression a aussi été ordonnée, que cette vente s'élèvera à 60 millions, qui serviront à donner des indemnités aux ministres dont il s'agit.

Le conseil a discuté & adopté la rédaction de divers articles de projet sur les ascendans d'émigrés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 21 frimaire.

Cretet fait un rapport sur la résolution du 27 brumaire,

qui fixe pour l'an 7 les droits d'enregistrement. Cette résolution, dit-il, doit être considérée sous deux rapports, la simplification et le perfectionnement de la législation sur l'enregistrement, et l'augmentation de son produit. Elle a éminemment le premier caractère ; toutes ses dispositions sont liées à des principes évidens, et ces principes fixent une séparation rigoureuse des objets soumis aux droits fixes d'avec ceux qui le sont aux droits proportionnels ; ce qui brunit tout arbitraire.

La résolution augmente aussi le produit des droits fixes et des droits proportionnels ; elle soumet aux droits les successions mobilières, qui jusqu'à présent en avoient été affranchies ; elle punit la fraude dans les mutations ; elle étend la matière imposable & statue formellement une augmentation de cette espèce de contribution indirecte, qui est commandée par les besoins de la république ; le produit de l'enregistrement est porté pour 80 millions dans le budget de l'an 7, il n'en donnera que 69 ; mais c'est toujours 6 millions de plus qu'on n'en a retiré dans l'an 6. La commission propose d'approuver la résolution.

Josselin la combat. Suivant lui, l'article 8 est en contradiction avec d'autres dispositions de ce projet de loi. L'article 11 est obscur, dangereux pour les intérêts des contribuables, & préjudiciable au trésor public. Le paragraphe 8 de l'article 14 prescrit des choses injustes, impossible à constater ; & donnera lieu à un grand déficit dans la somme totale qu'on doit attendre du droit d'enregistrement.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 21 frimaire.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Rente viagère.....	9 f. 50 c.
Idem cour.....	59 $\frac{1}{8}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	10 f. 63 c.
Hambourg.....	192 $\frac{1}{2}$, 189 $\frac{3}{4}$.	Tiers cons.....	1 f. 90 c.
Madrid.....	11 f. 50 c.	Bon $\frac{2}{4}$	1 f. 85 c.
Mad effec.....	14 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$	11 f. 50 c.
Cadix.....	11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$	106 f. 50 c.
Cadix effectif.....	14 f. 55 c.	Or fin.....	50 f. 75 c.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....	57 f. 25 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	5 f. 35 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 per.	Piastre.....	82 f. 5 c.
Geneve.....	3 per.	Quadruple.....	11 f. 75 c.
Lyon.....	pair à vue.	Ducat d'Hol.....	25 f. 25 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	35 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	290 à 305 f.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.		

Esprit $\frac{5}{8}$, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg. 290 à 305 f. — Huile d'olive, 1 franc 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 fr. — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 fr. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel.....

Eloge du Pet, dissertation historique, anatomique & philosophique sur son origine, son antiquité, ses vertus, sa figure, les honneurs qu'on lui a rendus chez les peuples anciens, & les facultés auxquelles il a donné lieu, ornée de la figure du dieu Pet, dessinée d'après l'antique ; un volume in-18. A Paris, chez Favre, libraire, palais Egalité, galerie de bois, n° 220, aux Neuf Musées. Prix, 1 fr. & 1 fr. 25 cent. franc de port.

A. FRANÇOIS.